

**Arrêté du Maire
Guinguette Rock du 23 mai 2025**

Le Maire de la de Communes de Pompey,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2212-1 et L2212-2
- Vu le Code de la Route
- Vu le Code de la Voirie Routière
- Vu les articles L 2121-1, L 2122-2 et L 2123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P)
- Vu la loi n° 2017-1510 du 30.12.2017 renforçant la sécurité et la lutte contre le terrorisme,
- Vu la circulaire préfectorale du 27 mars 2023, relative à l'organisation et la sécurisation des manifestations,
- Vu l'organisation place du marché avenue Gambetta, de festivités à l'occasion d'une guinguette rock le 23 mai 2025 de 19h30 à 23h00,
- Considérant que, pour le bon déroulement de celui-ci, certaines dispositions de circulation sont à prendre,
- Considérant qu'il convient de préserver la sécurité et le bon ordre public, ainsi que la tranquillité et la salubrité publiques lors de cette manifestation

A R R E T E

Article 1 : Pour permettre l'implantation de la manifestation, le stationnement de tout véhicule sera interdit sur la place du marché (côté gauche) du vendredi 23 mai 2025 à 8h00 au samedi 24 mai 2025 à 8h00.

Article 2 : La circulation sur cette partie de la place sera interdite du vendredi 23 mai 2025 à 8h00 au samedi 24 mai 2025 à 8h00.

Article 3 : Dans le contexte actuel de menaces terroristes, tous les accès devront être sécurisés par des barrières et par des véhicules empêchant toute entrée d'un véhicule menaçant sur la manifestation.

Article 4 : Une signalétique sera mise en place par les organisateurs de la manifestation.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Article 6 : Monsieur le Commandant de la Brigade autonome de Frouard, la Police Intercommunale du Bassin de Pompey sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Destinataires :

Recueil des actes administratifs
Affichage
Gendarmerie Nationale de Frouard
Police intercommunale
Monsieur Aymeric KUNTZ



Pompey, le 21/05/2025

Le Maire,

Laurent TROGRIC

Publié notifié le 21/05/2025